

## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017**

Le 2 juin 2017 à 19h00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite du Comité Directeur en date du 15 mai 2017.

Sandrine DEVAUX, en sa qualité de Présidente de l'association, remercie l'ensemble des participants à l'assemblée générale pour leur présence.

L'Assemblée Générale est présidée par Sandrine DEVAUX, assistée de Christine LODIEU, Secrétaire générale, et est nommée secrétaire de séance.

La présidente accueille Pascal HENRY, Président de la ligue de Normandie de patinage invité par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès verbal. La dite feuille de présence permet de constater que 40 membres sur 124 sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

- ✓ Adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2016
- ✓ Adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire du 10 juin 2016
- ✓ Lecture et approbation du rapport moral et financier de l'association
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Approbation du budget de l'exercice clos du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
- ✓ Vote du budget prévisionnel pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et le budget prévisionnel pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018
- ✓ Fixation du montant des cotisations pour la saison sportive 2017-2018
- ✓ Mandats au Comité Directeur :
  - ✓ Ratification de la nomination d'un membre.
  - ✓ Démission d'un membre

Puis met au vote les résolutions, à savoir

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le Président, d'adopter procès-verbal de la précédente assemblée générale extraordinaire ☒

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le Président, d'adopter le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire ☒

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

Après une présentation du rapport moral de la Présidente, des comptes par M.CHAUVIN, expert-comptable de l'association, des bilans sportifs des entraîneurs, l'assemblée générale, décide d'adopter le rapport moral et financier de l'association, et approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à la majorité : Contre=0 ; Abstention=2 ; Pour=31

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président, décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de la manière suivante : au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président, approuve le budget présenté pour l'exercice clos du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité : Contre=0 ; Abstention=5 ; Pour=26

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président, approuve le budget présenté pour l'exercice clos du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité : Contre=0 ; Abstention=12 ; Pour=22

La Présidente fait part aux membres, qu'étant dans l'impossibilité de présenter les autres points à l'ordre du jour, elle propose un report d'assemblée. Lors de la 1<sup>ère</sup> convocation, l'assemblée générale a été également convoquée pour le 9 juin 2017 dans le cas où le quorum n'était pas atteint. Il est précisé que les convocations ne seront pas envoyées. L'assemblée générale donne son accord au report d'assemblée en date du 9 juin 2017 à 19h.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 45 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès –verbal lequel, après lecture a été signé par le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général.

Certifié conforme à l'original,  
Le 13/10/2017

LE PRESIDENT  
Madame Sandrine DEVAUX